

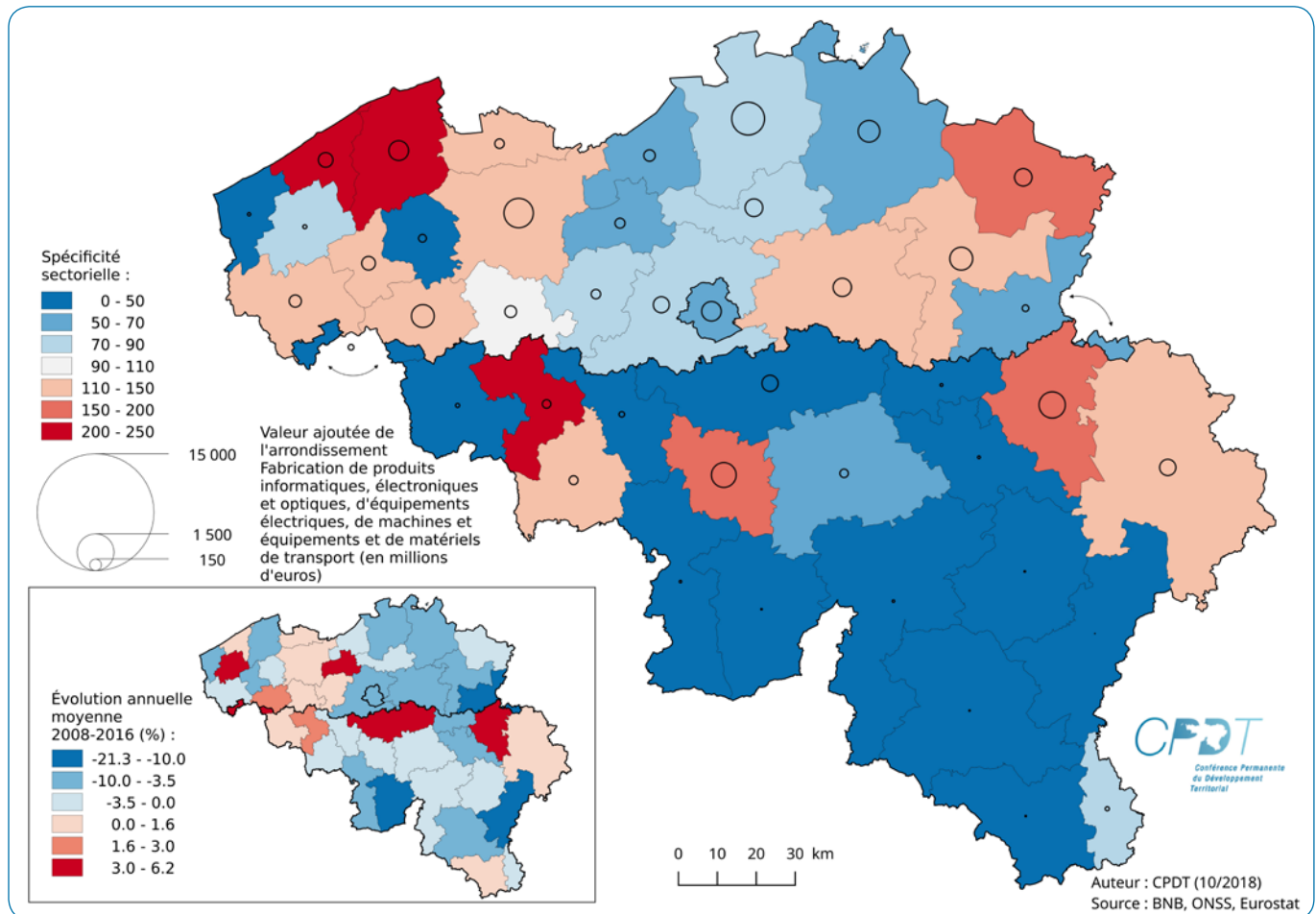
Le secteur qui regroupe la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, celle d'équipements électriques, de machines et équipements et celle de matériels de transport représente 11,1 % de la valeur ajoutée nationale en 2016. Globalement, il est plus développé en Région flamande que du côté wallon, où il n'est important que dans les arrondissements de Charleroi et de Liège.

Il n'est important et spécifique que dans les arrondissements de Charleroi et de Liège et, secondairement de Verviers. Dans les vieux bassins industriels carolo-liégeois, il s'agit de la fabrication de machines et équipements, de l'industrie aéronautique, ainsi qu'à Charleroi des ateliers de constructions électriques spécialisés dans le matériel ferroviaire. Dans l'arrondissement de Verviers, la fabrication de machines et équipements, liée à l'origine à l'industrie de la laine, s'est diversifiée, tandis que les câbleries d'Eupen constituent une des principales entreprises de la région. Ces secteurs sont également bien présents dans le Courtrai (diversification à partir de l'industrie textile), dans les zones portuaires de Gand, Zeebrugge et Ostende.

La croissance du secteur concerne surtout les arrondissements de Liège, de Courtrai et le Brabant wallon (où l'on peut supposer qu'il s'agit surtout de fabrication de produits liés au TIC). Les décroissances dans la Région de Bruxelles-Capitale s'observent dans le secteur automobile où, après la fermeture de Renault à la fin des années nonante, on a vu la restructuration de VW Forest. Dans le Limbourg, la fermeture définitive de Ford Genk, en 2014, entraîne à sa suite de nombreux sous-traitants.

Valeur ajoutée de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques, de machines et équipements et de matériels de transport (2016), en Belgique

Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques, de machines et équipements et de matériels de transport (2016)



Valeur ajoutée de la fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques, d'équipements électriques, de machines et équipements et de matériels de transport (2016), en Belgique

Niveau spatial :

Arrondissement

Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pour chaque secteur d'activité industriel (16 secteurs au total), les données de valeur ajoutée provinciales sont ventilées par l'emploi sectoriel par arrondissement. On fait dès lors l'hypothèse que la productivité sectorielle est similaire dans les arrondissements d'une même province.

Ensuite, la valeur ajoutée par arrondissement est ajustée de manière à ce que la valeur ajoutée estimée pour les 16 secteurs industriels soit égale à la valeur fournie pour l'ensemble de l'industrie par arrondissement par la BNB.

Finalement, les valeurs ajoutées des secteurs « fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques » (secteur CI), « fabrication d'équipements électriques » (secteur CJ), « fabrication de machines et équipements n.c.a. » (secteur CK) et « fabrication de matériels de transport » (secteur CL) sont sommées.

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée nationale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} / VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissements}} / VA_{\text{secteurs, arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left(\frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de l'« industrie manufacturière, industries extractives et autres » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Valeur ajoutée brute aux prix de base des secteurs d'activité CI, CJ, CK et CL (A38) par province, 2008 et 2016 (BNB).
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par lieu de travail (à l'échelle de l'arrondissement) au 30 juin 2008 et au 30 juin 2016 (ONSS).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Office National de la Sécurité Sociale (ONSS, <https://onss.be/>)
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>)

Statistiques :

Poids des secteurs « fabrication de produits informatiques, électroniques et optiques » (secteur CI), « fabrication d'équipements électriques » (secteur CJ), « fabrication de machines et équipements n.c.a. » (secteur CK) et « fabrication de matériels de transport » (secteur CL) : 11,12 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 226,7 ;
- Valeur minimum : 0,1 (Bastogne) ;
- Valeur maximum : 1184,1 (Anvers).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 0,4 (Bastogne) ;
- Valeur maximum : 250 (Bruges).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : -2,35 % ;
- Valeur minimum : -21,3 % (Bastogne) ;
- Valeur maximum : 6,2 % (Dixmude).

Auteurs :

Xavier May, Dominique Istaz

Contact : xavier.may@ulb.ac.be, +32 (0)2 650 68 09.